

2019



PORTAGE DE
REPAS
À DOMICILE



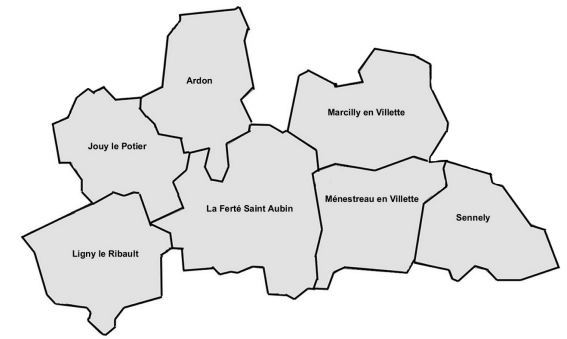
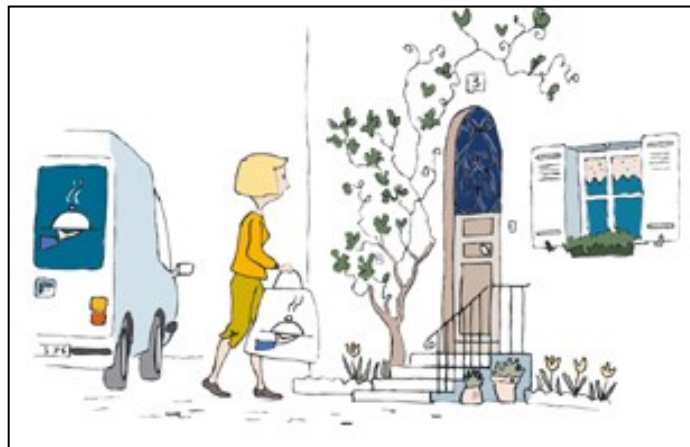
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Cellule Portage de Repas
02 38 64 61 36

Vous habitez sur les communes de Ardon,
Jouy le Potier, La Ferté Saint-Aubin,
Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette,
Ménéstreau-en-Villette ou Sennely,
et vous éprouvez des difficultés
pour confectionner vos repas ?



Notre service de portage de repas est
adaptable, souple et réactif.
Nous nous efforçons
de répondre à vos besoins
quelle que soit votre situation.



Pour contacter votre Mairie :



02 38 45 84 16



02 38 45 80 13



02 38 64 61 36

LA FERTE
SAINT AUBIN
LA VIE ENTRE SOLOGNE ET VAL DE LOIRE

02 38 45 42 01



02 38 76 10 19

Marcilly en Vilette

02 38 76 90 35



02 38 76 93 14



02 38 64 61 36



Ansamble
Val de France
Restauration et services au plus près des territoires



Possibilité de vous restaurer 7J/7

*Livraison quotidienne en semaine
entre 8h30 et 12h00*

(pas de livraison les samedi et dimanche)



Les repas sont livrés en décalé:

- * Le LUNDI
pour le repas du MARDI
- * Le MARDI
pour les repas du MERCREDI
- * Le MERCREDI
pour le repas du JEUDI
- * Le JEUDI
pour le repas du VENDREDI et SAMEDI
- * Le VENDREDI
pour les repas du DIMANCHE et LUNDI



Repas élaborés par une diététicienne



Repas spécifiques pour les régimes

- * sans sel
- * sans sucre et sans graisse
- * sans résidu et sans sauce



Différentes textures possibles

Pour plus de confort lors des repas :

- * En morceaux
- * Mixé



Possibilité de commander un potage pour le soir

- * Aucun supplément à payer



Sans engagement de durée

* Les commandes se font semaine par semaine (du lundi au dimanche).

* La commande prévisionnelle est passée une semaine à l'avance (toute modification pour convenance personnelle doit donc respecter ce délai de 7 jours).

* **En cas d'urgence**, l'annulation ou la commande d'un repas supplémentaire doit être fait au plus vite (hospitalisation ou de retour d'hospitalisation), le repas est livré sous 48h maximum, hors weekend.



Vous choisissez, chaque semaine, la fréquence de vos repas

Exemple: lundi, jeudi, samedi.



Prix du repas, avec ou sans potage
Déduction faite de la participation financière de la Communauté de Communes (au 01/01/2019)

